

Interconnexion France-Espagne par le golfe de Gascogne Réunion publique du mercredi 27 juin 2018 SAINT-LAURENT D'ARCE Compte-rendu

I. INFORMATIONS GENERALES

- Participation: 17 personnes

- Durée: 2h (19h - 21h)

- Objectifs:

- Rappeler le projet dans sa globalité
- o Présenter un point d'avancement et les prochaines étapes du projet
- o Présenter l'étude d'impact et les études spécifiques en cours/à venir
- o Répondre aux questions et échanger avec les participants
- Personnes présentes à la tribune :
 - o Pour RTE: Etienne Serres
 - o Pour C3E: Dominique Michelland
 - o Pour la CNDP : Walter Acchiardi, garant de la concertation
- Intervenants présents dans la salle :
 - o Pour RTE: Yann Delanne
 - o Pour l'Institut d'Ecologie Appliquée (IEA) : Nicolas Gaborit

Le support de présentation de la réunion publique a été annexé à ce compte rendu afin de partager de la manière la plus exhaustive possible.

II. LES INTERVENTIONS DE LA SOIREE

PROPOS INTRODUCTIFS

Après avoir présenté les intervenants à la tribune et les grands objectifs de la soirée, Diane Beaucard, animatrice de la soirée, propose à Walter Acchiardi, qui a été nommé garant du continuum de la concertation par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), de donner son regard sur le nouveau rôle qu'il va jouer dans cette démarche.

Pour rappel, M. Acchiardi était déjà le garant nommé par la CNDP pour la phase de concertation préalable d'octobre 2017 à janvier 2018.

Walter Acchiardi, se dit très heureux de pouvoir poursuivre ce qui a été engagé depuis octobre et rappelle la neutralité dont la CNDP est garante puisqu'elle est indépendante de l'Etat et des parties prenantes du projet.

Il indique que son rôle au travers de sa participation à l'ensemble des réunions publiques et des ateliers est de garantir la qualité et la transparence de la concertation. Il indique également que c'est le maître d'ouvrage qui organise la concertation et non le garant. C'est important de le préciser dit-il pour éviter les confusions dans les articles de journaux.

Enfin, il rappelle qu'il a rédigé à l'issue de la phase de concertation préalable un bilan de la concertation rendu public.

Diane Beaucard présente les différentes séquences de la soirée qui seront ponctuées de temps d'échanges avec la salle pour permettre à tous de questionner autant que de besoin les intervenants.

1) RAPPEL DU PROJET ET POINT D'AVANCEMENT

Etienne Serres, responsable du projet d'interconnexion France-Espagne par le golfe de Gascogne pour RTE, rappelle le contexte du projet et ses grandes caractéristiques. Il rappelle également le tracé du Fuseau de Moindre Impact (FMI) proposé à l'issue de la concertation préalable et validé le 30 mai 2018 par le Ministre de la Transition écologique et solidaire. C'est dans ce fuseau que devra s'inscrire le tracé général de la liaison souterraine et l'emplacement de la station de conversion.

La concertation se poursuivra jusqu'à l'Enquête publique au travers d'un « continuum ». Le dispositif d'information sera maintenu au travers :

- du Journal du Projet, édité régulièrement pour rendre compte de l'avancée du projet,
- d'un dispositif pédagogique à destination du jeune public et en partenariat avec Cap Sciences,
- du site internet qui reste le support de diffusion de l'information sur le projet en ligne,

Interconnexion électrique France-Espagne par le golfe de Gascogne Compte-Rendu de la réunion publique du 27 juin 2018 à Saint-Laurent-d'Arce

- de nouveaux cycles de réunions publiques (tous les 6 mois),
- de groupes de travail autant que nécessaire.

2) L'ETUDE D'IMPACT

Dominique Michelland, du bureau d'études C3E a présenté les grandes caractéristiques d'une étude d'impact :

- Sa définition,
- La démarche Eviter, Réduire, Compenser dans laquelle doit s'inscrire le projet,
- Les principales études conduites préalablement à l'étude d'impact,
- Sa constitution et son accessibilité au grand public,
- Son instruction règlementaire et la période au cours de laquelle le public pourra s'exprimer.

La présentation figure en annexe.

3) LA LIAISON SOUTERRAINE

Yann Delanne présente à partir de vidéos le déroulement du chantier (chambres de jonction) et les techniques envisagées pour les passages particuliers (forage dirigé, création de structures etc...).

La présentation figure en annexe.

4) LES ETUDES A ENGAGER

Yann Delanne poursuit sa présentation par les études à engager pour assurer une fine connaissance des sols traversés et ainsi adapter au mieux le chantier :

- Etudes topographiques,
- Etudes géotechniques,
- Etudes hydrogéologiques

La présentation figure en annexe.

5) LES EXPERTISES ECOLOGIQUES

Nicolas Gaborit de l'Institut d'Ecologie Appliquée (IEA) a présenté les expertises environnementales qui sont et seront menées dans le cadre du projet :

- La méthodologie suivie,
- Les dates des prospections de terrain,
- Les premiers résultats.

La présentation figure en annexe.

III. LES TEMPS D'ECHANGES AVEC LA SALLE

Echanges avec la salle - Pas de questions sur les parties 1, 2, 4, 5 et 6

<u>Echanges avec la salle - Partie 3 - la liaison souterraine</u>

Particulier: La Dordogne, vous allez la traverser comment?

Réponse RTE : En forage dirigé.

Particulier : Quelle est la surface de chaque côté qui va être utilisée pour ce forage ? J'entends la surface utilisée par les machines pendant le chantier.

<u>Réponse RTE</u>: Les surfaces dépendent des longueurs traversées en forage dirigé. Plus nous allons avoir des longueurs importantes, plus nous aurons des machines qui prendront de la place. Trois ans en arrière, nous avons fait un forage dirigé sous la Garonne, nous étions aux alentours de 2500 ou 3000 mètres carré de surface occupée. A cela s'ajoute 1000 mètres carré de retraitement des boues. Soit, une surface de l'ordre de 5000 mètres carré pour la plateforme de forage.

Particulier : Qu'est-ce qu'il advient des terrains qui ont été occupés pendant les travaux ?

<u>Réponse RTE</u>: Pour la plupart ce sont des terrains agricoles qui le redeviennent une fois les travaux terminés. L'activité agricole peut se poursuivre dessus. Il n'y a pas d'ouvrage qui reste.

Particulier: Pendant le temps du chantier que fait-on? On perd de l'argent.

<u>Réponse RTE</u>: Le chantier de forage va durer à peu près 6 mois. Effectivement, une perte de récolte pendant ce temps va être enregistrée. Cette perte agricole est indemnisée.

Ce qui est plus parlant c'est la réalité du terrain. Pour le forage que nous avons effectué trois ans auparavant, côté Médoc, nous sommes passés à Ludon à proximité de la maison de la fédération de chasse et du terrain d'un éleveur de chevaux. Si vous voulez vous rendre là-bas pour constater de visu la récupération du terrain après nos travaux, vous pouvez aller voir.

Particulier: Et la largeur de l'impact du chantier? 20 mètres? Parce que vous dites que le terrain s'est remis après 3 ans, mais pour refaire une parcelle de vigne, il faut 10 ans. Sur la zone d'Ambès, vous avez évité les zones Natura 2000 et vous passez sur des parcelles cultivées. De toute façon, la Mairie d'Ambès a ignoré les agriculteurs. Il y a eu une réunion à Ambés, les agriculteurs, n'ont même pas été invité? c'est lamentable. Il y a eu une réunion à Ambés, je l'ai su le lendemain dans le Journal, on ne sait rien.

<u>Réponse RTE</u>: Le tracé n'est pas encore défini. L'objet de ces réunions publiques est justement de présenter les études qui vont permettre de définir le tracé. Le

Interconnexion électrique France-Espagne par le golfe de Gascogne Compte-Rendu de la réunion publique du 27 juin 2018 à Saint-Laurent-d'Arce

fuseau a été élargi à Ambés pour le passage de la Garonne et de la Dordogne dans l'optique d'avoir une connaissance technique du terrain et de déterminer le meilleur endroit où passer. Effectivement au niveau des parcelles agricoles il y a un impact certain pendant le temps du chantier. En revanche, une fois les travaux réalisés vous gardez pleine possession de votre parcelle et l'ouvrage réalisé permettra l'exploitation agricole. La perte agricole enregistrée pendant la durée des travaux sera indemnisée selon les barèmes de la Chambre d'agriculture.

Particulier : Une petite précision, on ne replante pas de la vigne au-dessus de la liaison ?

<u>Réponse RTE</u>: Tant que nous ne connaissons pas les sols en place c'est difficile de répondre à cette question. Aujourd'hui la règle veut qu'aucune vigne ne soit replantée à deux mètres de part et d'autre de la liaison. Il faut préciser que c'est la règle aujourd'hui. Nous allons étudier l'impact du système racinaire de la vigne sur les caractéristiques des sols pour voir si des types de sols pourraient permettre de replanter des vignes sur la liaison.

Particulier : Et pour les arbres ?

<u>Réponse RTE</u>: Pour les arbres il est interdit de replanter au-dessus de la liaison, à partir de deux mètres c'est autorisé. C'est pour cela qu'il y a des bandes de servitude de deux mètres de part et d'autre de la liaison. Vous pouvez cultiver mais pas planter de vignes, pour l'instant, et pas planter d'arbres ni faire de construction.

Particulier : A vie, il y a un remboursement ?

<u>Réponse RTE</u>: Absolument. Lorsque la liaison aura été implantée à partir du tracé définitif, que nous n'avons pas encore, tous les propriétaires concernés seront rencontrés pour leur proposer ce que l'on appelle une convention de servitude qui permet de vous indemniser à vie pour la gêne occasionnée par la présence de l'ouvrage, cela fait partie de l'impact et de la démarche de conventionnement.

Particulier: Ce n'est pas une question d'argent, c'est une question de gêne. Nous avons encore quelque chose qui va passer chez nous. A voir le nombre de personnes qui sont venues chez moi ces deux derniers mois, c'est sûr que la liaison passe en plein milieu de chez moi.

<u>Réponse RTE</u>: Tout le fuseau est investigué. Pour l'instant nous n'avons pas d'idée préconçue du tracé définitif de la liaison.

Particulier : Ce que je sais c'est que je suis en plein dans le fuseau vert, celui qui est validé.

Réponse RTE : Le tracé s'inscrira dans le fuseau en prenant en compte en respectant la logique Eviter, Réduire et Compenser les impacts.

Interconnexion électrique France-Espagne par le golfe de Gascogne Compte-Rendu de la réunion publique du 27 juin 2018 à Saint-Laurent-d'Arce

Particulier : Si vous étiez passés un peu plus au sud, vous seriez passés dans les terres Natura 2000 mais là, surtout pas, c'est sanctuarisé. J'ai dit ce que j'avais à dire, c'est bon.

Particulier : Le tracé précis à l'intérieur du fuseau, nous le connaîtrons quand ?

<u>Réponse RTE</u>: Vous le connaîtrez à coup sûr avant de déposer l'étude d'impact, c'est-à-dire autour d'avril, mai 2019. Avant nous serons venus vous rendre compte des études menées dans le cadre de l'étude d'impact en décembre 2018. Si en décembre, nous sommes suffisamment avancés dans les études pour être en mesure de vous présenter ce qui, à ce stade, sera pour nous le meilleur tracé, nous le ferons.

Particulier : Quand allez-vous parler des camions qui vont enlever la terre qui sera remplacée par le béton et ceux qui vont amener le béton, tout cela sur des petites routes communales ?

Réponse RTE: Cette question va faire partie des études que nous allons réaliser après les études techniques. Pour vous donner un ordre d'idée, nous pouvons avancer de 600 à 800 mètres par semaine sur des lignes droites. Si nous sommes sur des routes, nous allons avancer de l'ordre de 100 à 200 mètres par semaine, et puis nous pouvons descendre à 5 mètres par semaine quand nous sommes sur des zones avec beaucoup de contraintes (réseaux etc.). La durée des travaux est assez variable en fonction des difficultés et des ouvrages que nous allons réaliser. Tout cela va faire venir un nombre de camions différent, plus nous allons avancer doucement, moins il y aura de rotation de camions. Plus nous allons aller vite et plus il y aura de camions sur les routes. Sur les parties agricoles, nous n'extrayons pas la terre, il y aura seulement les rotations pour amener les fourreaux.

De plus, nous réalisons avant les travaux un constat des routes avec un huissier pour constater l'état des lieux. A notre départ, si elle est dégradée, RTE prend à sa charge les travaux de réparation de la route.

Particulier: Les camions sur nos routes ne pourront pas se croiser.

<u>Réponse RTE</u>: Nous réalisons un repérage de terrain et réalisons des itinéraires pour éviter les croisements. Les camions doivent respecter systématiquement les circuits indiqués.

LE MOT DE LA FIN

Etienne Serres rappelle que les études sont en cours. Elles doivent permettre d'amener RTE à définir le tracé. Etienne Serres espère qu'en décembre, pour le prochain cycle de réunions publiques, ils auront suffisamment d'informations pour communiquer sur le tracé qui, à ce stade, sera le meilleur pour minimiser les impacts. A coup sûr, en avril / mai dans l'année prochaine, ils seront en mesure de présenter le tracé de la liaison. Le tracé sera une combinaison de critères à la fois techniques mais aussi environnementaux.



Réunion publique d'information Projet d'interconnexion électrique golfe de Gascogne







Déroulé de la soirée

Rappel du projet et point d'avancement

Etienne Serres - RTE

L'Etude d'Impact

Dominique Michelland - C3E

La liaison souterraine

Yann Delanne- RTE

Les études à engager

Yann Delanne - RTE

Les expertises écologiques

Nicolas Gaborit - IEA

Conclusion et mot de la fin, suivi d'un

temps convivial

3



Présentation des intervenants

Walter ACCHIARDI

Garant de la concertation préalable CNDP

Etienne SERRES

Responsable Rte du projet golfe de Gascogne côté français

Dominique MICHELLAND

Bureau d'études C3E en charge des études environnementales



PRISE DE PAROLE

M. Acchiardi

Garant de la concertation préalable, nommé par la Commission nationale du débat public (CNDP)







Un projet porté par l'Union européenne, la France et l'Espagne

Le Conseil de l'Union européenne du 25 novembre 2002 a entériné l'objectif pour chaque état membre d'atteindre un niveau d'interconnexion électrique avec ses voisins d'au moins 10% de leur capacité de production installée en 2020.



La capacité d'échange entre la France et l'Espagne doit donc atteindre **8000MW** à l'horizon 2020 selon les projections d'ENTSO-E.







Les enjeux du projet





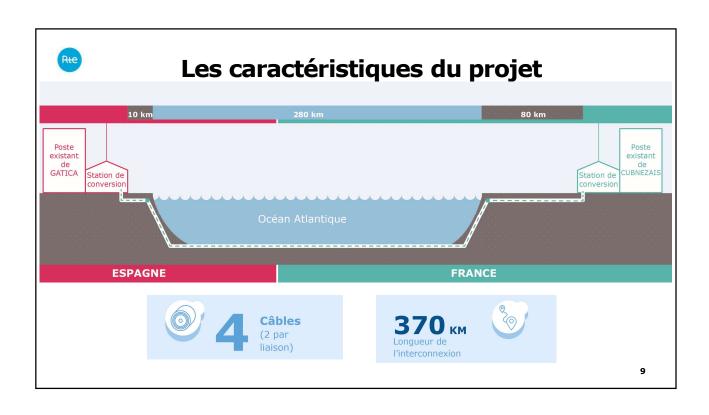
Augmenter la capacité d'échange d'électricité et la solidarité mutuelle

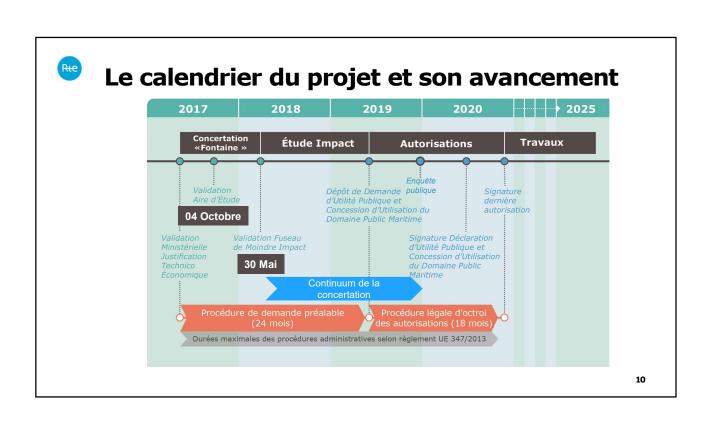


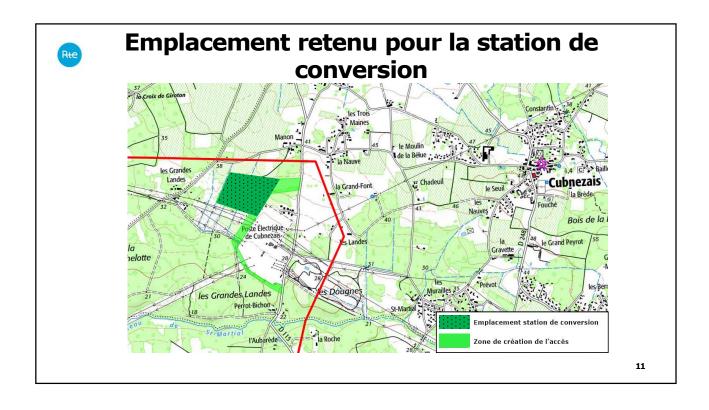
Mieux transporter l'électricité produite à partir des **énergies renouvelables** en Europe et faciliter la **transition énergétique**

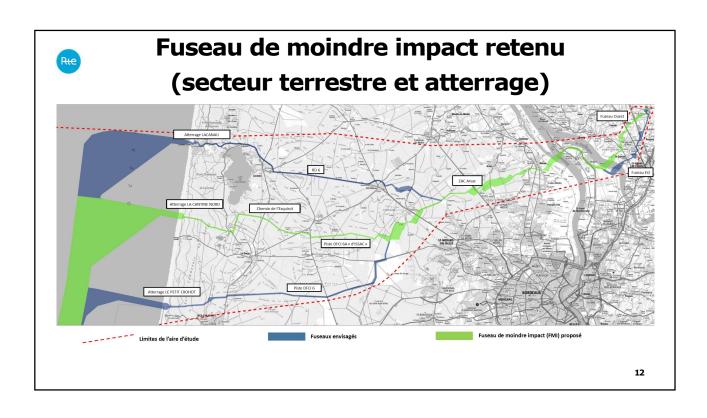


Faire circuler l'électricité au meilleur prix pour le consommateur











Fuseau de moindre impact retenu (secteur maritime)



13



Le « Continuum » de la concertation sous l'égide de M. Acchiardi (garant CNDP)

LE JOURNAL DU PROJET

LE JEUNE PUBLIC GRÂCE À UN ACCOMPAGNEMENT DES SCOLAIRES PAR CAP SCIENCES

LE SITE INTERNET DU PROJET

RÉUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION ET DE SUIVI DU PROJET TOUS LES 6 MOIS (JUIN, DÉCEMBRE)

Cubnezais

Rive droite et Presqu'île d'Ambès

Médoc

Zone maritime

DES GROUPES DE TRAVAIL AUTANT QUE NÉCESSAIRE

Station de conversion à Cubnezais,

DES TEMPS DE TRAVAIL BILATÉRAUX AVEC LES REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONNELS

Pêche

Viticulture

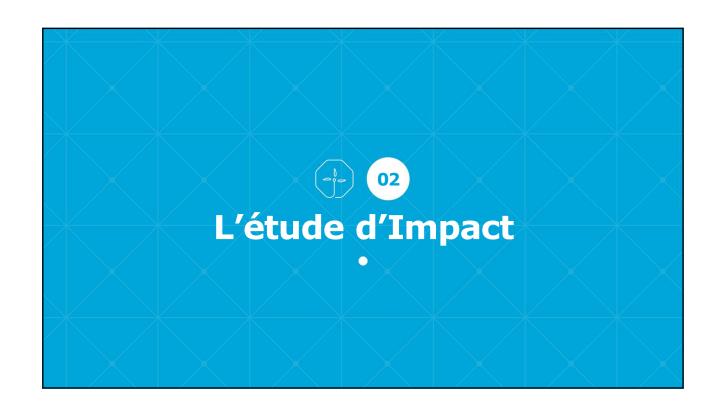
Sylviculture

CONTRIBUER ET QUESTIONNER

RECUEIL DE CONTRIBUTIONS / QUESTIONS VIA UNE ADRESSE MAIL DÉDIÉE

golfedegascogne@inelfe.eu







Etude d'impact

Etude d'impact : une exigence réglementaire

- > Code de l'environnement : articles L.122-1 et suiv.
- > Objectifs : informer le public et l'autorité décisionnaire et pour cela l'EIE doit :
- Décrire et apprécier de manière appropriée, en fonction de chaque cas particulier, les incidences notables directes et indirectes d'un projet sur :
 - · La population et la santé humaine ;
 - · La biodiversité (habitats naturels, faune et flore);
 - · Les terres, le sol, l'eau, l'air et le dimat
 - · Les biens matériels, le patrimoine culturel et le paysage

En prenant en compte les interactions entre ces facteurs.

Définir les mesures susceptibles d'éviter, réduire et, le cas échéant compenser les effets non désirables du projet

17



Etude d'impact

L'étude d'impact porte sur un projet global qui doit être défini en suivant la démarche « éviter – réduire – compenser »

La démarche « ERC » se déroule en 3 étapes pour définir le projet général :

- > 2 étapes déjà réalisées
 - L'aire d'étude (validée le 4 octobre 2017)
 - L'emplacement et le fuseau de moindre impact (validé le 5 avril 2018)
- Etape en cours : choix de l'emplacement de la station de conversion et définition du tracé général (mer et terre) au sein du fuseau de moindre impact

C'EST CE TRACÉ GÉNÉRAL QUI FERA L'OBJET DE L'ÉTUDE D'IMPACT



Etude d'impact et définition du tracé général

Poursuite de la démarche ERC (éviter, réduire, compenser) avec :

- > Des études complémentaires sur le fuseau de moindre impact pour identifier l'ensemble des enjeux et sensibilités à prendre ne compte pour positionner le tracé général au sein du fuseau
- > Etudes réalisées par des experts
- Principales études :
 - Repérage précis de l'habitat humain et des usages
 - Etude acoustique initiale
 - · Inventaire des zones humides
 - Etude habitats naturels, faune et flore
 - · Sondages géotechniques
 - Etudes paysagères et architecturales



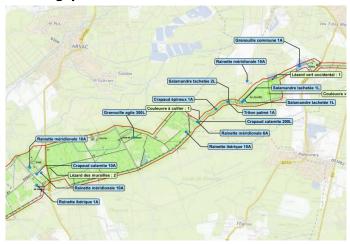


19



Etude d'impact et définition du tracé général

Des études qui vont concerner l'ensemble du fuseau : exemple des études écologiques :





Etude d'impact et définition du tracé général

Ces études doivent permettre d'apporter des connaissances précises sur la zone susceptible de recevoir le tracé général en vue de :

Proposer, en concertation avec les acteurs, un tracé qui prenne bien en compte les points d'attention soulevés lors des réunions précédentes :

Rive droite de la Dordogne et Bec d'Ambès

- Inventorier et étudier les carrières existantes
- · Approfondir la connaissance des mouvements des sédiments, voire la présence de polluants dans la Dordogne

Rive gauche de la Garonne et vignoble

- Impact hydrologique de la liaison sur le vignoble
- Prendre en compte les périodes d'activités viticoles (vendanges, travail de la vigne...)
- Prendre en compte l'ensemble des sensibilités du territoire pour proposer un tracé général qui évite au maximum les impacts du projet

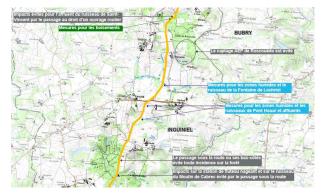
21



Etude d'impact et définition du tracé général

Une fois un tracé défini :

- Décrire tous les d'impacts du projet et pour chaque impact significatif, proposer des mesures de réduction (par exemple, modalités de travaux à proximité de l'habitat, en zones de vignoble, de forêt, en zones humides, ...)
- > Apprécier les impacts résiduels du projet
- Le cas échéant, proposer des mesures compensatoires pour les impacts résiduels notables du projet (par exemple pour les espèces protégées, les zones humides...)





Formalisation de l'étude d'impact réglementaire

- L'étude d'impact sera rédigée par C3E et Créocéan à partir de l'ensemble des études réalisées:
 - pour les étapes précédentes (aire d'étude et emplacement de moindre impact)
 - pour cette phase de mise au point du projet soumis à l'enquête publique
- L'étude d'impact sera rédigée dans le soucis d'être accessible à un large public
- Elle traitera du projet dans sa globalité :
 - Station de conversion et tracé terrestre et maritime jusqu'à la frontière espagnole
 - · Phase travaux, phase exploitation et démantèlement
 - · Résumé non technique pour la partie espagnole
- Elle sera accompagnée d'un résumé non technique facilitant l'information de chacun
- > Elle sera largement illustrée et accompagnée de cartographies

23



Formalisation de l'étude d'impact réglementaire

L'étude d'impact répondra strictement aux exigences réglementaires.

Elle comprendra notamment:

- ✓ Une description du projet, y compris de la phase chantier
- ✓ Un état initial de l'environnement pour toutes les thématiques :
 - · Risques naturels
 - Eaux superficielles et souterraines, zones humides ...
 - Habitat naturel, flore et faune, corridors écologiques ...
 - · Habitat humain, urbanisme, agriculture, viticulture, sylviculture, risques industriels
 - Paysage, patrimoine et tourisme
- ✓ Une analyse de l'ensemble des impacts du projet







Formalisation de l'étude d'impact réglementaire

Une analyse des effets cumulés du projet avec les autres projets connus
Une analyse de la vulnérabilité du projet à des risques d'accidents ou de catastrophes majeurs
Une description des solutions de substitution raisonnables examinées par le maître d'ouvrage
Les mesures prévues par le maître d'ouvrage
Les modalités de suivis de ces mesures
Les méthodes mises en œuvre pour réaliser l'étude d'impact

25



Instruction de l'étude d'impact réglementaire

L'étude d'impact:

- > Fera l'objet d'un avis de l'Autorité environnementale qui sera joint au dossier d'enquête publique
- > Sera soumise à une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique permettant à chacun de donner son avis
- > Figurera aussi dans les dossiers de demande d'autorisation environnementale unique (loi sur l'eau, espèces protégées...), de demande de permis de construire ...







La liaison souterraine

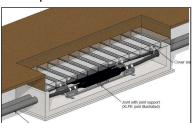
Le câble souterrain

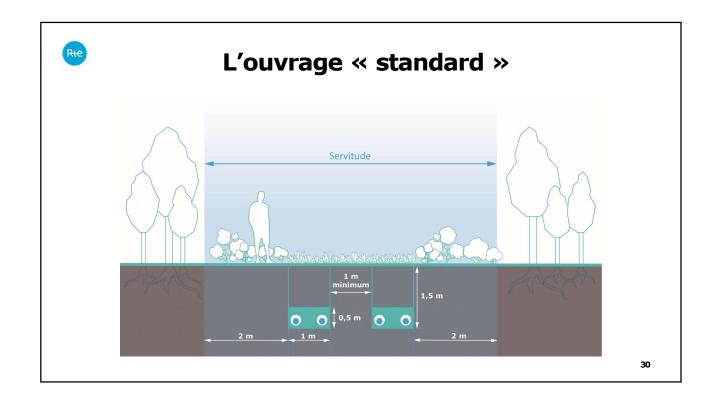


- 1. Conducteur (en cuivre ou en aluminium)
- Enveloppe isolante
 Ecran métallique
- 4. Gaine de protection extérieure

Les chambres de jonction

- Installation de chambres de jonction pour chaque paire de câbles (tous les 1 à 2 kilomètres environ)
- Dimensions de l'ordre de 12 m de longueur, 2,5 m de largeur et 2 m de profondeur
- Invisible après travaux







Les passages particuliers

Les travaux d'installation de la liaison souterraine



31



Les passages particuliers

La réalisation des jonctions





Les passages particuliers

Le forage dirigé



33



Les passages particuliers

Création de structures













Etudes Techniques à venir

> 1ère étape : Etudes topographiques :

Relevé topographique sur site

Objectif: Etablir des plans de détails du FMI et identifier toutes les contraintes et réseaux existants







37



Etudes Techniques à venir

> 2ème étape : Etudes géotechniques :

- Etude bibliographique et visite terrain
- Sondages superficiels à l'aide de pelle mécanique
- Mesures de résistivités thermiques (Dimensionnement de l'emprise de l'ouvrage)
- Sondages profonds avec carottage et essais laboratoire pour les passages particuliers
- $\bullet \;\;$ Etudes particulières pour la localisation des carrières en rive droite.

Objectifs:

- · Connaitre l'environnement géotechnique afin d'adapter le tracé
- Déterminer l'emprise de l'ouvrage en fonction des caractéristiques réelles du terrain.
- Valider la position et la possibilité de réaliser des forages dirigés.
- Établir des préconisations pour la phase de réalisation.







--



Etudes Techniques à venir

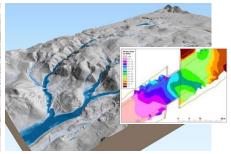
- > 3ème étape : Etudes hydrogéologiques :
 - Etudes hydriques vignes /ouvrage (préconisation technique pour la réalisation de l'ouvrage)
 - Etudes hydrogéologiques de la zone (identification des zones de captage Eaux / préconisation pour la réalisation de travaux)

Objectifs:

- Identifier les interactions entre l'ouvrage et les vignes
- · Identifier les zones de captages d'eau
- · Établir des préconisations pour la phase de réalisation













Présentation de l'Institut d'Écologie Appliquée (IEA)

- > 40 ans au service des décideurs publics et privés.
- > 3 domaines d'activités :

Expertises écologiques et suivis biologiques post-aménagement, Études environnementales réglementaires, Infographies.

> **15 spécialistes** (botanistes, ornithologues, entomologistes, chiroptérologues, environnementalistes spécialistes des études réglementaires).

Le 15 juin 2015, l'IEA a signé avec le Ministère de l'Ecologie une charte d'engagement pour l'évaluation environnementale en accord avec nos valeurs.

Cette charte garantie aux maîtres d'ouvrages qui nous font confiance notre indépendance, notre devoir de conseil, notre transparence, la mise à disposition de moyens et de compétences techniques, notre capacité de gestion et notre responsabilité sur les projets.

CHARTE D'ENGAGEMENT DES BUREAUX D'ÉTUDES

dans le domaine de l'évaluation environnementale



Prise en compte des espèces protégées : une démarche intégrée au projet

> Acquérir une bonne connaissance de l'état initial biologique à l'intérieur du FMI

Étape 1: réalisation d'inventaires exhaustifs et consultation/partage des données avec les organismes ressources pour acquérir une bonne connaissance des espèces et de leurs habitats dans le FMI.

Étape 2 : évaluation des sensibilités à l'intérieur du FMI liées aux espèces protégées.

> Suivre une démarche itérative de définition du projet pour privilégier l'évitement avant tout

Étape 3 : recherche de tracés évitant autant que possible les espèces protégées et/ou rares (Evitement).

Étape 4 : évaluation des impacts des travaux et du tracé retenu sur les espèces protégées en fonction de leur nature, de leur intensité, de leur durée et période de réalisation et de leur portée géographique.

Étape 5 : définition de mesures de réduction d'impact sur les espèces protégées (période d'intervention, choix de la technique d'enfouissement, durée d'ouverture des tranchées, visite des tranchées...)

Étape 6 : évaluation des éventuels impacts résiduels du projet sur les espèces protégées, proposition de mesures compensatoires et si besoin dossier de demande de dérogation « espèces protégées ».

43



Expertises écologiques

> Les groupes d'espèces et habitats naturels étudiés sont les suivants :

les habitats naturels et les espèces floristiques (y compris les espèces végétales exotiques envahissantes),

les **zones humides**.

les cours d'eau,

la faune : libellules, criquets et sauterelles, coléoptères (Grand Capricome...), papillons diurnes, faunes aquatiques (poissons, écrevisses...), amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères (Loutre d'Europe, Vison d'Europe, chauves-souris...).



Méthodologie d'inventaires

> Flore et habitats naturels :

Réalisation de relevés botaniques dans chaque habitat naturel (entre avril et juillet) avec identification des espèces rares et/ou protégées et caractérisation de leur état de conservation.

Inventaire de l'avifaune nicheuse suivant une méthode par parcours-échantillons et points d'arrêt (recherches à vue et écoutes des chants) entre avril et juin.

Recherche des zones d'intérêt pour les rassemblements d'avifaune hivernante (zones de quiétude et d'alimentation dans les vallées de la Garonne et de la Dordogne).

> Insectes:

Identification des libellules suivant des parcours pédestres concentrés au niveau des points d'eau (habitats de reproduction).

Identification des <u>papillons diurnes</u>, des <u>criquets</u> et <u>sauterelles</u> suivant des parcours pédestres concentrés au niveau des prairies, landes basses, lisières des boisements (habitats de reproduction).

Recherches ciblées des <u>coléoptères saproxyliques protégés et d'intérêt européen</u> (**Lucane cerf-volant, Grand Capricorne, Rosalie des Alpes**) au niveau des micro-habitats favorables (présence d'arbres feuillus sénescents).

45



Expertises écologiques

Méthodologie d'inventaires

> Amphibiens:

Recherche des amphibiens (adultes, têtards, pontes) à vue et à l'ouïe au niveau des points d'eau (habitats de reproduction) entre mars et avril.

Reptiles :

Recherche par temps sec en prospectant les milieux les plus favorables (lisières, pieds de haie, talus, pierriers, fossés), de préférence en début de matinée (avril).

> Faunes aquatiques (poissons, écrevisses...):

Recueil d'information auprès des organismes ressources.

> Mammifères :

<u>Recueil d'information</u> concernant les mammifères emblématiques (**Loutre**, **Vison d'Europe**) et des autres espèces patrimoniales (**Musaraigne aquatique**, **Campagnol amphibie**) auprès des organismes ressources et <u>recherche d'indices</u> <u>de présence</u> (épreinte ou fèces, empreinte, reste de repas...).

Pour les <u>chauves-souris</u>: détections et enregistrements nocturnes des ultrasons effectués en poste fixe et transects routiers à très faible allure tout au long du fuseau de moindre impact (juillet et septembre).



Méthodologie d'inventaires

> Cours d'eau :

Prise en compte de la cartographie des cours d'eau en cours de validation par les services de la Police de l'Eau.

Diagnostic des cours d'eau au sein du fuseau de moindre impact pour proposer un franchissement (localisation, modalités de passage...) de moindre impact.

Évaluation des potentialités biologiques des habitats alluviaux vis-à-vis notamment du Vison d'Europe.

> Zones humides :

Identification des zones humides conformément à la réglementation en vigueur (Arrêté du 24 juin 2008 modifié, circulaire du 18 janvier 2010 et arrêté du Conseil d'État du 22 février 2017).

Identification des habitats humides lors des prospections botaniques (entre avril et juillet 2018). Réalisation des sondages pédologiques entre juin et septembre 2018.

La présence d'une « végétation spontanée » hygrophile (humide) suffit pour considérer qu'il s'agit d'une zone humide (approche de la DDTM 33).

En cas d'absence de « végétation spontanée » : prise en compte uniquement du critère pédologique.

47



Expertises écologiques

		2018									
Groupes	Nb de mission	M	A	M	J	J	A	s	0	Ň	D
Flore, habitats et zones humides	3 missions										
Amphibiens	2 missions						,				
Reptiles	1 mission et missions couplées										
Oiseaux	3 missions										
Mammifères terrestres	Missions couplées										
Chiroptères	3 missions										
Insectes (odonates, rhopalocères, orthoptères, coléoptères)	4 missions										

En orange : missions couplées

